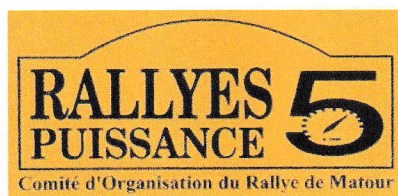


REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE



11ème Rallye Régional de Matour

VHC

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 46-399
du 10/04/26
[Signature]

17 & 18 juillet 2026

Challenges Bourgogne Franche-Comté 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 31ème Rallye Régional de Matour tant en prescriptions générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en Procédures de signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Dunoise
Nom du Rallye :	Rallye de Matour
Date :	17, 18 juillet 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Challenges Bourgogne Franche-Comté 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	46 du 10/04/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	322 du 10/04/26
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	<i>Perrachon Florian</i>
Téléphone :	<i>06.48.76.28.51</i>
Mail :	<i>rallye.man6@hotmail.fr</i>
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	Monsieur Lionel Laurent
Membres :	Le bureau et les membres de l'association rallyes puissance 5
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Rallyes puissance cinq Maison des associations, Le bourg 71520 Matour
Téléphone :	07.85.36.28.99
Mail:	bureau.rp5@yahoo.fr
Permanence du Rallye :	Salle du CART à Matour
Lieu, date, horaire :	-Vendredi 17 juillet de 15h à 20h -Samedi 18 juillet de 07h à 21h sans interruptions
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	Association Rallyes puissance 5
Adresse :	Maison des associations Le Bourg 71520 Matour
Téléphone :	06.48.76.28.51
Mail :	bureau.rp5@yahoo.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 1 juin 2026
Ouverture des engagements	Lundi 1 juin 2026
Clôture des engagements	Lundi 6 juillet 2026 à 00h00
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 12 juillet 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Dimanche 12 juillet de 8h à 13h non-stop -Vendredi 17 juillet de 10h à 20h non-stop
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	-Dimanche 12 juillet de 8h à 13h non-stop -Vendredi 17 juillet de 10h à 20h non-stop
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Vendredi 17 juillet de 16h à 21h
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Vendredi 17 juillet de 16h15 à 21h15
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Vendredi 17 juillet de 16h
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle du CART, 71520 Matour -Vendredi 17 juillet à 20h
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Vendredi 17 juillet à 22h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Vendredi 17 juillet à 22h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour Par écrit au vérifications administratives le vendredi 17 juillet de 16h à 21h
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Samedi 18 juillet 2026, 1ere VHC à 8h45
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Samedi 18 juillet 2026, 1ere VHC à 18h10
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage Renault Bouillot, 71520 Matour -Samedi 18 juillet 2026 à 20h25
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc du Manoir, 71520 Matour -Samedi 18 juillet 2026 30' après le dernier concurrent.
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Podium parc du Manoir, 71520 Matour -Samedi 18 juillet 2026 à partir de 20h45.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	Sans objet
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Charleux Josiane Licence N°9434
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M Soufflet Bernard Licence N°18577 Mme Wassef Damienne Licence N°163736 M Laviolette Alexandre Licence N°362704
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Sans objet
Directeur de Course	M Gacon Eric Licence N°9100
Directeur de Course	M Temmerman Eric Licence N°26388
Directeur de Course Adjoint au PC ES1-3-5	Mme Potheau Marie-Joelle Licence N°115791
Directeur de Course Adjoint au PC ES2-4-6	M Rossignol Didier Licence N°11521
Directeur de Course ES1-3-5	Mme Chioru Catherine Licence N°8654
Directeur de Course Adjoint ES1-3-5	M Penide Marc Licence N°8237
Directeur de Course ES2-4-6	M Violet Benoit Licence N°207574
Directeur de Course Adjoint ES2-4-6	M Brodut Marc Licence N°111034
Commissaire Technique responsable	M Alloin Christian Licence N°13706
Commissaires Techniques adjoints	M Legrand Jean-Paul Licence N°3935 M Billard Loïc Licence N°251873 M Laplanche Jean-Luc Licence N°19578
Médecin chef	Docteur Fatah Abdelhamid
Médecin ES1-3-5	Docteur Gualami
Médecin ES2-4-6	Docteur Bouslah
Chargés des relations avec les concurrents	M Rabian Dominique Licence N°20036 M Lollia Saint-ange Licence N°150787
Juges de faits	Tous les officiels du rallye sauf les commissaires sportifs
Chargé des relations avec la presse	M Michel Ludovic
Chronométrateur Départ ES1.3.5	BEYSSON Fabienne Licence N°128344
Chronométrateur Arrivé ES1.3.5	COLOMB Pierrealain Licence N°153833
Chronométrateur Départ ES2.4.6	Julin Catherine Licence N°167935 Lardet Ludovic Licence N°199694
Chronométrateur Arrivé ES2.4.6	Calais Dominique Licence N°1712
Classement	LC Chrono
Speaker	M Bruyere Henri

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 31^{ème} Rallye Régional de Matour

Le PTH / PTHN obligatoire prend part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Classic de compétition). Le passeport technique fédéral est obligatoire toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Les concurrents engagés en Classic se verront attribuer un temps forfaitaire de 10h au départ de chaque rallye.

Attention : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet : www.asadunoise.fr, rubrique : <Matour> onglet <VHC>.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2026

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis (conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2026)

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Matour doit adresser :

-Imprimer et remplir l'engagement en le téléchargeant sur le site internet (www.asadunoise.fr) avant le **06 juillet 2026 minuit**. (Cachet de la poste faisant foi).

-L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement.

À envoyer à : M LAURENT Lionel

7 le champ des fleurs

71520 Dompierre-les-Ormes

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 145 voitures maximum (tout confondu).

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 520 € (x 2)
- avec la publicité facultative des organisateurs et équipement 100% Asa Dunoise : 230 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

Chèque à l'ordre de : Rallyes puissance 5

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le jeudi 16 juillet 2026 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà, une compensation financière pourra être retenue.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 31ème Rallye Régional de Matour dans l'ordre des numéros. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 31ème Rallye Régional de Matour

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Matour représente un parcours de 152.00 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,99 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1.3.5 Champ-Rouan 8.280km

ES2.4.6 La Bussière 5.050km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

-Dimanche 12 juillet de 8h00 à 13h00 non-stop

-Vendredi 17 juillet de 10h00 à 20h00 non-stop

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement : de l'engagement dès la 2^{ème} infraction. Des contrôles seront effectués. Le road book et les documents seront à retirer au Parc du Manoir à Matour.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au prescriptions général FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement FFSA 2026

Tous les équipages ayant terminés le rallye seront récompensés

Il n'y a pas de dotation en espèces.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur
Le site internet asadunoise.fr